

A REMPLIR EN LETTRE CAPITALE

**PROCURATION DU SECONDAIRE (DOCUMENT ADMINISTRATIF/COMPTABLE)
au profit du commandant du lycée militaire d'Aix en Provence**

ELEVE	Nom et prénom de l'élève.....	en classe de
--------------	-------------------------------	--------------------

RESPONSABLE FINANCIER POUR L' ENVOI DES FACTURES	Je soussigné(e) (nom, prénoms) :	
	Adresse :	
	Date de naissance :	Lieu de naissance :
	Code postal de naissance :	Pays de naissance :
	Tel :	Mel :@.....
	Tel :	Mel :@.....
	N° SECU :	

personne exerçant l'autorité parentale

élève majeur

donne procuration à monsieur le colonel, commandant le lycée militaire d'Aix en Provence, ou son délégataire (Régisseuse) pour encaisser les valeurs pécuniaires que je verse et les allocations versées au titre de prestations de l'actions sociale des armées, ainsi qu'effectuer les dépenses suivantes sur son compte fonds particuliers nominatif.

Dépenses autorisées :

- Frais médicaux, y compris médicaments lorsqu'ils sont prescrits dans les formes prévues par la réglementation
- Activités scolaires hors de l'enceinte du lycée
- Achat de livres ou manuels scolaires non fournis par l'Etat
- Abonnements à titre personnel
- *Frais de reprographie et de photocopie*
- Adhésion au club sportif ou artistique
- Achat de matériels nécessaires à l'élève durant l'année scolaire, notamment badges, cartes magnétiques, effets de sport, produits d'hygiène et vêtements
- Versement d'argent de poche (**sous condition exceptionnelle – demande à effectuer par mail par le responsable**)

Les dépenses sont exclusivement validées par le mandataire ou son délégataire. Le reliquat du compte nominatif de l'élève, accompagné d'un état de dépenses, est restitué au représentant de l'autorité parentale ou de l'élève majeur, dans les 4 mois qui suivent le départ de l'élève (date de radiation des contrôles du lycée ou date de départ en vacances scolaires d'été)

Le mandataire (Régisseuse) est responsable de la conservation et de l'utilisation des fonds et valeurs qui lui sont remis. La présente procuration est valable durant l'année scolaire 2024-2025.

Fait à, le

Pour le mandant (**Responsable ou élève** si majeur)
Signature

Pour le mandataire (**Régisseuse**)
« bon pour acceptation »
Signature et cachet

A REMPLIR EN LETTRE CAPITALE

ATTENTION

Le compte nominatif doit être approvisionné à hauteur de 400.00€ chaque année, de ce fait :

- 1- LES NOUVEAUX ELEVES doivent fournir un chèque de 400.00€ (ou virement)
- 2- LES ANCIENS ELEVES doivent fournir un chèque (ou virement) de complément en fonction du reliquat de l'année passée
- 3- Ordre du chèque : Régisseuse du lycée militaire d'Aix
- 4- Paiement par virement à favoriser : demander un RIB à la régie à l'aide du mail ci-dessous

Pour toutes questions concernant les comptes nominatifs (folio), le montant restant sur un compte déjà existant ou demander le RIB du LMA, vous pouvez écrire à :

lm-aix.regisseur.fct@intradef.gouv.fr

MERCI DE COLLER ici le **RIB/RIP** DE LA PERSONNE
A QUI REMBOURSER LE RELIQUAT du COMPTE NOMINATIF
ET LES EVENTUELLES AIDES AU TRANSPORT